



Renseignements (tabagisme en entreprise)

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 5 avril 2004

Bonjour,

J'aimerais savoir comment je peux faire pour lutter contre une espèce de harcèlement. je ne suis pas certain, peut être que je me trompe, mais j'ai vraiment l'impression que depuis que j'ai interdit à mes collègues de fumer, une espèce de harcèlement s'est créé. Je suis malheureusement , ou heureusement, pas du genre à me laisser faire.

C'est pourquoi je pense être prêt à aller jusqu'au bout si vous pouvez m'aider et m'assurer que ma démarche ne risque pas trop pour moi. Vous souhaitant bonne réception, et dans l'attente de votre réponse

Je vous prie de croire en l'expression de mes sentiments les meilleurs

Réponse :

Oui, le harcèlement est la réponse la plus souvent opposée par ceux qui ne souhaitent pas voir appliquer les lois qui protègent contre le tabagisme. Oui, ce harcèlement peut être toléré, voire encouragé, par votre employeur et votre situation et votre carrière risquent d'en être affectés.

Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme

Lisez ensuite les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose.